



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

# CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

**le Règlement de la marque figurative individuelle  
«fondue moitié-moitié»**

sont respectées par:

**Vacherin fribourgeois SA - VAFSA**  
Rue de l'Industrie 3  
1630 Bulle

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Fondue moitié-moitié

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2026

No enregistrement OIC-FMM-FABR-1124-70496

Lausanne, le 05 novembre 2024

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann  
Président

Robin Zambaz  
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.